

INFO-NÉGO

DERNIÈRE HEURE!



Loto-Québec

Volume 3 no 9 – 7 septembre 2018

Unité de négociation Loto-Québec (SPGQ)

État de la situation au 7 septembre 2018

Le comité de l'unité de négociation Loto-Québec a rencontré, en conciliation, l'employeur le vendredi 7 septembre et prévoit également le rencontrer le lundi 10 septembre. Jusqu'à maintenant, rien n'indique une quelconque ouverture de l'employeur à des paramètres équitables.

Votre comité de négociation a demandé à rencontrer des représentants du Conseil du trésor. Aucun rendez-vous n'a encore été prévu. Cette rencontre sera importante dans le cadre de nos négociations, car le comité de négociation souhaite présenter son dépôt syndical et son argumentaire au Conseil du trésor.

Nous continuerons également d'exercer de la pression sur l'employeur. Une grève est donc prévue le samedi 15 septembre dès 12 h 01 jusqu'au lundi 17 septembre à midi. Évidemment, nous vous attendons en grand nombre !

Nos grèves peuvent paraître anodines, mais elles retardent les mises à jour des systèmes informatiques et l'avancement de certains projets. Ces impacts risquent donc d'affecter les ventes de Loto-Québec.

Des gestionnaires font le tour des étages afin de nous convaincre que l'offre patronale est très bonne et que nous devrions l'accepter. Il s'agit là d'ingérence, selon l'article 12 du Code du travail du Québec, qui stipule que :

« Aucun employeur, ni aucune personne agissant pour un employeur ou une association d'employeurs, ne cherchera d'aucune manière à dominer, entraver ou financer la formation ou les activités d'une association de salariés, ni à y participer. »

« Aucune association de salariés, ni aucune personne agissant pour le compte d'une telle organisation n'adhérera à une association d'employeurs, ni ne cherchera à dominer, entraver ou financer la formation ou les activités d'une telle association ni à y participer. »

Rappelons que les membres du comité de négociation et ceux du conseil d'accréditation (vos délégués) ont le devoir de vous représenter. Ils doivent respecter les demandes syndicales qui ont été votées en assemblée générale. Le comité de négociation doit mener à terme le mandat qui lui a été donné de manière quasi unanime par les membres de l'unité SPGQ – Loto-Québec.

Nous devons donc conclure une convention collective décente, raisonnable et équitable. À l'heure actuelle, nous sommes très loin d'un tel règlement et nous vous demandons de nous faire confiance.

Merci de nous soutenir et de nous donner les moyens de défendre nos conditions de travail dans le but d'obtenir un salaire juste et mérité !

Le comité de négociation de l'accréditation Loto-Québec,

François-D. Dupont

Gervais Hudon

Stéphanie Lopez

Émilie Lachance, négociatrice et conseillère SPGQ